

2 Politique

41e réunion du Comité consultatif de l'Onu sur la sécurité en Afrique centrale (UNSAC)

Les travaux s'ouvrent aujourd'hui

J.O.

Libreville/Gabon

Placée sous l'égide des Nations unies, cette rencontre sera l'occasion d'aborder plusieurs sujets en rapport avec les violences électorales, la piraterie maritime dans le Golfe de Guinée, la prolifération des armes légères, les groupes armés et le terrorisme entre autres. Ces travaux prendront fin le 27 novembre prochain.

LE Gabon abrite, à partir d'aujourd'hui, et ce jusqu'au 27 novembre prochain, à l'hôtel Héli-conia, les travaux de la 41e réunion ministérielle du Comité permanent des Nations unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC). Une entité dont le Bureau régional des Nations unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) assure le secrétariat depuis 2011. Plusieurs questions seront à l'ordre du jour de cette rencontre à savoir : les violences électorales, la piraterie maritime dans le Golfe de



Photo : Joe Manianga

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, Emmanuel Issoze Ngondet...

Guinée, la prolifération des armes légères, les groupes armés et le terrorisme.

Les participants feront un état des lieux de ces diverses menaces, tout en passant en revue les efforts déployés pour y

faire face. Ainsi, cette 41e session devra s'appesantir sur l'examen et l'endossement politique du projet de stratégie intégrée de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes légères et de petit calibre dans la



Photo : FO

...Et le patron de l'UNOCA.

sous-région. Une stratégie qui est d'ailleurs considérée, par de nombreux spécialistes, comme l'une des manifestations concrètes de la volonté des États membres de l'UNSAC à prendre à bras-le-corps la

problématique du terrorisme, avec la recrudescence des actes perpétrés par la nébuleuse, Boko-Haram.

En outre, cette initiative s'inspire de la stratégie contre-terroriste mondiale des Nations unies

et s'inscrit dans un contexte particulier de lutte contre le groupe islamiste terroriste nigérian dont les attaques font rage au Cameroun et au Tchad. Une situation ayant fait l'objet d'une «Déclaration» lors de la 39e réunion de l'UNSAC à Bujumbura (Burundi) en décembre 2014.

Cette 41e réunion sera également l'occasion de poursuivre le plaidoyer afin que les pays qui n'ont pas encore ratifié ladite convention le fassent. En sus, un accent sera mis sur la nécessité de contribuer de manière régulière au Fonds d'affectation spéciale de l'UNSAC. Surtout que la Déclaration de Libreville, adoptée le 08 mai 2009 lors de la 28 session du Comité avait rappelé l'importance dudit Fonds.

A noter que ce sont les experts qui ouvriront le bal des travaux aujourd'hui. Les ministres prendront le relais à partir de jeudi prochain.

La Semaine de ...

Geste courageux et louable

CONTRAIREMENT aux deux dernières semaines, celle qui vient de s'achever n'a pas été particulièrement dense au plan de l'actualité sociopolitique. Même si elle a enregistré plusieurs manifestations dont certaines étaient le prolongement des événements déjà cités lundi passé. C'est le cas de la poursuite de la série d'auditions des membres du gouvernement à l'Assemblée nationale, dans le cadre de l'examen du projet de loi de Finances 2016. De même, la campagne de sensibilisation des forces vives de la Nation sur les différents aspects du processus électoral s'est poursuivie à la Cour constitutionnelle, avec cette fois, entre autres, les représentants des médias publics et privés. Tout comme la poursuite de la tournée nationale de l'exécutif du Parti démocratique gabonais (PDG) qui se trouve actuellement dans la la Ngounié avant l'étape de la Nyanga (lire par ailleurs) ; et la fin de celle, dans la province de l'Ogooué-Lolo, de Jean Ping, candidat à la candidature unique du Front de l'opposition pour l'alternance (Fopa)...

En plus de cela, parmi les autres manifestations ayant marqué l'actualité sociopolitique de la semaine écoulée, on peut citer la visite inopinée du chef de l'Etat, en début de semaine, de certains chantiers de Libreville ; ainsi que la saisine de la Cour constitutionnelle par le bâtonnier de l'Ordre des avocats, Me Jean-Pierre Akumbu M'Oluna, pour attaquer la "violation de la Constitution" dans la création, par ordonnance, des juridictions spéciales...

Ce dernier fait constituera le principal sujet de la présente chronique.

On aurait pu également s'attarder, un tant soit peu, sur la visite des chantiers par le président Ali Bongo Ondimba. Laquelle l'a conduit derrière le stade de Sibang où la voie était, à l'instar de plusieurs autres, totalement délabrée. Dans le même élan, le numéro un gabonais s'est rendu du côté de Plein-Ciel pour s'enquérir de l'état d'avancement des travaux de réhabilitation de la route reliant ce quartier au Beau-Séjour.

Cette initiative du chef de l'Etat a été fortement applaudie par les populations de ces faubourgs. Suscitant au passage la "jalousie" des habitants des autres quartiers où la situation n'est guère meilleure. Et d'aucuns savent combien ils sont nombreux, aussi bien à Libreville qu'à Owendo. Ces derniers encouragent le président de la République à multiplier les inspections sur le terrain pour toucher du doigt, lui-même, ce qui est réellement fait et ce qui relève de la simple propagande des services compétents. Comme cela a été le cas, récemment du côté d'Akournam 1 (Owendo) où une équipe de l'ANGT a magnifié, à la télévision publique, l'avancement des travaux de la voie qui mène au quartier "Ça m'étonne" en passant par "Angélique", alors que les travaux confiés à la société Soco-BTP piétinent depuis plusieurs années, malgré l'apparition sporadique de quelques engins qui disparaissent aussi vite qu'ils arrivent. Au grand désarroi

des populations desdits quartiers...

De l'initiative du barreau maintenant

Par un communiqué adressé "aux justiciables et aux avocats", le bâtonnier de l'Ordre des avocats, Me Jean-Pierre Akumbu M'Oluna, informait, le 19 novembre dernier, que le barreau du Gabon vient de saisir, en date du 13 novembre, "pour violation de la Constitution", la Cour constitutionnelle contre l'ordonnance N°15/PR/2015 portant organisation et fonctionnement de la justice. Et le communiqué de poursuivre : "conformément à l'article 37 de la loi organique N°9/91 du 26 septembre 1991 sur la Cour constitutionnelle, l'application de ladite ordonnance est suspendue. Cet article dispose que l'enregistrement au greffe de la requête fait courir le délai prévu à l'article 30 de la même loi. Il suspend le délai de la promulgation de la loi ou l'application de l'acte attaqué. En prévision de la décision de la haute Cour, toutes les procédures devant passer devant toutes les juridictions créées par l'ordonnance N°15/PR/2015 doivent être tenues en attente".

Dans une interview parue dans notre édition du week-end, Me Akumbu s'étonne de la volonté de l'Exécutif de réorganiser l'ordre judiciaire par une procédure d'urgence qui consiste à légiférer par ordonnance. Tout comme la difficulté actuelle pour les juridictions spéciales nouvellement créées de se

mettre en place et fonctionner, cela étant conditionner par l'adoption d'une loi organique.

Me Akumbu : "Selon l'article 20 de l'ordonnance 15/PR/2015, citée ci-dessus, une loi organique fixe l'organisation, la composition, la compétence et le fonctionnement des juridictions de l'ordre judiciaire." Et de poursuivre : "Ce que les justiciables doivent retenir c'est que nous sommes en difficulté d'accès à la justice. Nous nous battons justement parce que les justiciables font face à ces difficultés, puisqu'ils ne peuvent pas déposer, à l'heure actuelle une requête en matière sociale, commerciale et peuvent aussi se faire arrêter arbitrairement alors qu'il n'y a pas de textes..."

Ce qu'il faut relever ici c'est le geste louable et le courage du barreau du Gabon d'interpeller la gardienne des lois qui ne peut s'auto-saisir, alors que les cas de violation de la Loi fondamentale sont de plus en plus observés dans notre pays sans que personne ne s'en émeuve outre mesure. Il n'y a qu'à regarder du côté du Parlement pour voir dans quelles conditions l'examen des projets de loi de Finances se fait depuis plusieurs années pour s'en convaincre. Et la Cour constitutionnelle semble se complaire de son "incapacité juridique" à s'auto-saisir. Il est peut-être temps d'envisager une modification des textes à ce niveau. L'Etat de droit exigeant avant tout le respect strict des lois.